

Recycler, s'il
vous plaît!



Ailleurs



2023



Rapport annuel

VBSA
ASED
ASIR



Verband der Betreiber Schweizerischer Abfallverwertungsanlagen
Association suisse des exploitants d'installations de valorisation des déchets
Associazione svizzera dei gestori degli impianti di valorizzazione dei rifiuti

Apropos de l'image de couverture: Le thème de la session professionnelle 2023 était « Loin des yeux, loin du cœur ». L'objectif était de thématiser les exportations de déchets étonnamment élevées de la Suisse ainsi que de mettre en évidence le fait inquiétant que la Confédération exerce apparemment très peu de contrôle sur ces exportations de déchets. Peu après notre conférence, les médias ont publié une enquête détaillée sur le même sujet, sous le titre « Explosion du nombre de déchets exportés par la Suisse en dix ans ».

Robin Quartier

Contenu

Introduction

Avant-propos	1
--------------	---

Rapport d'activité

Vue d'ensemble	2
Comité et secrétariat	3
Commissions techniques	5
Activités de formation	10
Sécurité au travail	11



Wankdorffeldstrasse 102
3014 Berne
Téléphone 031 721 61 61
mail@vbsa.ch
www.vbsa.ch

Une rétrospective ...

L'année dernière aussi, notre branche a assumé avec succès son mandat d'élimination des déchets et a éliminé correctement les déchets produits par l'économie et la consommation suisses et les a valorisés là où cela était possible. Cela semble aller de soi. Il s'agit pourtant d'une prestation quotidienne qui mérite d'être mentionnée ici. Merci à tous ceux qui y ont contribué. La direction de l'ASED a ainsi pu se consacrer davantage aux thèmes stratégiques à long terme et s'assurer que les conditions-cadres s'améliorent et ne se détériorent pas. Concrètement, cela signifie :

Initiative parlementaire « Développer l'économie circulaire en Suisse »

Dans le cadre de l'initiative parlementaire 20.433, il a été possible d'éviter une ouverture complète du monopole des déchets urbains et de trouver une solution dans laquelle le Conseil fédéral désigne explicitement les déchets urbains qui peuvent être collectés volontairement par des prestataires privés. Parallèlement, il est désormais stipulé que la valorisation énergétique des fractions non recyclables doit être effectuée en Suisse.

Accord sectoriel sur le CO₂

L'attaque contre l'accord sectoriel de l'ASED dans le cadre de la révision de la loi CO₂ a pu être évitée. Dans le même temps, cette attaque montre aussi que nous devons nous assurer de la pérennité de l'accord, afin que notre secteur ne soit pas surtaxé.

Captage et stockage du carbone

En ce qui concerne le financement de la capture et du stockage du carbone, il existe une opportunité pour les installations de notre secteur grâce à l'aide à l'innovation prévue par la loi sur la protection du climat. Néanmoins, nous devons tout de même trouver une solution pour que notre secteur puisse assurer le degré d'autofinancement nécessaire.

Interpellation 23.3925

Grâce à une interpellation sur l'augmentation massive des exportations de déchets sous la désignation «déchets urbains», il a été possible de clarifier qu'il s'agissait le plus souvent de déchets de construction non triés. Parallèlement, la problématique de l'exportation des déchets a été mise en évidence, ce qui a également constitué le thème phare de la journée d'automne de l'ASED.



Postulat 23.4332

En ce qui concerne les capacités des décharges en Suisse, la CEATE a formulé, avec la participation du président de l'ASED, un postulat qui demande notamment au Conseil fédéral d'élaborer des solutions d'aménagement du territoire pour la mise en décharge des déchets non-recyclables et d'assurer ainsi la sécurité de l'élimination des déchets.

Étude sur la problématique des PFAS

Enfin, le comité de l'ASED s'est informé sur la problématique des PFAS et va approfondir ce sujet en réalisant sa propre étude afin de montrer comment notre branche peut contribuer à trouver une solution dans ce domaine.

Bref, nous avons - me semble-t-il - bien travaillé dans l'ensemble, mais il reste encore quelques défis à relever l'année prochaine.

Bastien Girod

... et une vue d'ensemble 2023

Membres	Membres actifs 157 Membres passifs 6 Membres libres 40 Membres d'honneur 2 Total des membres 205	
Installations	En Suisse 92 A l'étranger 1 Total des installations 93	
Comité	Broggini Claudio, ACR Büttikofer Andreas, Recyclingcenter Freiamt AG Eberhard Stefan, DHZ AG Eichberger Markus, SOVAG-Veolia Girod Bastien, Président et Conseiller national Kummer Ruedi, Renergia (sortie début 2023) Lüthy Florian, IWB Basel Steiner Peter, KVA Thurgau Wild Romano, Entsorgung Zimmerberg Zermatten Stéphane, TRIDEL SA Lausanne	
Secrétariat	Gausсен-Freidl Britta, collaboration scientifique, 60% Loepthien Anna, finances et événements, 60% Quartier Robin, directeur, projets phares et représentation d'intérêts, 80% Schütz Peter, communication et formation, 80% Stäubli Ariane, économie circulaire et décharges, 60%	
Thèmes 2023	Défense de l'accord sectoriel sur le CO ₂ Initiative parlementaire « Développer l'économie circulaire en Suisse » Valeurs limites de dioxines et furanes dans les cendres des UVTD Elimination des déchets combustibles contenant de l'amiante dans les UVTD Stratégies pour une utilisation efficace du volume de décharge en Suisse Substances alkyles perfluorées et polyfluorées (PFAS) dans les déchets	
Evénements	Assemblée générale de l'ASED 03.05.2023 à Thoun Rencontre des trois pays 24.-26.09.2023 à Augsburg, Allemagne Séminaire des responsables d'entretien 25.-27.10.2023 à l'UVTD Bolzano, Italie Plate-forme FLUWA 2 rencontres : chez GEVAG et IWB Journée des responsables de maintenance Romandie 23.11.2023 chez enevi à Uvrier Journée professionnelle de l'ASED 05.12.2023 à Olten	
Commissions techniques	ASED groupe romande Décharges Déchets spéciaux ERFA Wirbelschicht Installations de tri (ASED/ASR) Traitement thermique	Gausсен-Freidl Britta, ASED Eberhard Stefan, DHZ AG Eichberger Markus, SOVAG-Veolia Gausсен-Freidl Britta, ASED Büttikofer Andreas, Recyclingcenter Freiamt AG Gausсен-Freidl Britta, ASED
Commissions de formation	Traitement thermique, allemand (a) Traitement thermique, français (f)	Stäubli Ariane, ASED Gausсен-Freidl Britta, ASED
Formation de base UVTD	1 cours de base (français) à Lausanne 2 cours de base (allemand) à Trimmis	12 participants 48 participants
Affiliations	AEE, ARPEA, CEWEP, InfraWatt, OdA Abfall- und Rohstoffwirtschaft, PUSCH, Swisscleantech, AFSIT, TBH	

Comité et secrétariat

Conseil d'administration

Le comité directeur s'est réuni cinq fois en 2023, dont trois fois en ligne. Les principaux thèmes abordés par le comité directeur et le secrétariat sont brièvement décrits ci-dessous.

Économie circulaire : débat parlementaire

Les débats parlementaires sur l'initiative parlementaire « Développer l'économie circulaire en Suisse » se sont poursuivis avec une session spéciale en mai 2023. La commission compétente du Conseil national, la CEATE-N, voulait en principe autoriser les prestataires privés à collecter les déchets urbains. Pour le Conseil fédéral, cette ouverture allait trop loin. Il a revendiqué le droit de désigner expressément les déchets urbains qui pouvaient être collectés volontairement par des prestataires privés.

L'ASED s'est prononcée en faveur de la position du Conseil fédéral et contre l'ouverture complète de la collecte des déchets urbains que souhaitait la majorité de la CEATE-N. Nous avons consigné notre position dans une lettre adressée à tous les membres du Conseil national. Nous avons réussi à rallier d'autres associations à notre cause et à les convaincre de signer notre lettre. La lettre a été distribuée lors de la session spéciale de mai 2023. Le Conseil national a toutefois suivi sa commission et s'est prononcé en faveur de l'affaiblissement du monopole.

Nous avons alors présenté notre requête aux membres du Conseil des Etats. Le Conseil des Etats a soutenu notre position (et celle du Conseil fédéral) contre l'abolition du monopole de l'élimination des déchets lors de la session d'hiver, créant ainsi une divergence avec le Conseil national. Nous sommes très confiants dans le fait que la suppression redoutée du monopole de l'élimination des déchets pourra être évitée. Le vote final sur cet important dossier est attendu au printemps 2024.

Accord sectoriel sur le CO₂

Le Conseil des Etats nous a soutenus pour maintenir le monopole de l'élimination des déchets, mais il nous a contraints à un véritable exercice de pompier à l'automne 2023, dans le cadre des délibérations sur la loi sur le CO₂ : La commission de l'environnement du Conseil des Etats, la CEATE-E, a estimé que notre accord de branche sur le CO₂ n'était pas assez ambitieux. La CEATE-E voulait obtenir une nouvelle négociation de l'accord. Du point de vue de l'ASED, cela aurait tout de même conduit à une résiliation sans remplacement de la convention et aurait entraîné l'intégration des UVTD dans le système d'échange de quotas d'émission. Un autre effet secondaire indésirable de cette proposition de la CEATE-E aurait été l'arrêt du développement du captage du carbone dans les UVTD. La

résiliation de l'accord aurait en même temps mis fin au financement des projets de captage du carbone par le fonds climatique de l'ASED. Par conséquent, ces incertitudes autour de l'accord sectoriel ont entraîné un gel des dépenses du fonds climatique de l'ASED.

Avec nos membres exploitants des UVTD, nous avons pu nous engager avec succès auprès de la commission de l'environnement du Conseil national pour le maintien de notre accord sectoriel. La proposition du Conseil des Etats a été retirée du projet. La loi sur le CO₂ devrait également être adoptée au printemps 2024, sans remettre en question notre accord sectoriel.

Le 3 novembre, les projets financés par le fonds climatique de l'AAES ont été présentés à dans le cadre d'un événement d'une demi-journée. Cette rétrospective a été très intéressante et sera dorénavant organisée chaque année.

PFAS

Un sujet d'actualité qui concerne également le secteur des déchets et donc l'ASED : même si certaines de ces substances sont déjà interdites et qu'il est prévu d'interdire d'autres PFAS toxiques à l'avenir, nos biens de consommation et nos déchets contiendront encore ces « polluants éternels » pendant des décennies. La société et notre industrie sont confrontées à un énorme défi dans ce domaine. Pour la réglementation politique prévue de ces substances (utilisation de PFAS et valeurs limites), il manque encore aujourd'hui des bases de connaissances solides et des faits robustes. Le secteur est ici appelé à jouer son rôle afin de doter la Suisse de réglementations scientifiquement fondées, basées sur l'estimation des risques et pragmatiques. En 2023, le sujet a été abordé par différentes commissions spécialisées afin de clarifier la contribution du secteur des déchets à la résolution de ce problème environnemental.

Valeur limite PCDD/F pour le stockage des cendres d'UVTD

Pour le stockage des résidus de l'incinération dans les décharges de type C et D, la version actuelle de l'OLED fixe une valeur limite pour les PCDD/F (dioxines et furanes) de 3 µg TEQ/kg. Cette valeur est limitée dans le temps : A partir du 1er janvier 2027, cette valeur devrait être abaissée à 1 µg TEQ/kg.

En conséquence, à partir du 1er janvier 2027, il n'y aurait plus aucune filière d'élimination en Suisse pour la majeure partie des cendres traitées par lavage acide, car il n'existe à ce jour aucun procédé de destruction des dioxines dans ces cendres qui soit adapté au contexte suisse et qui ait fait ses preuves à l'échelle industrielle. L'élimination des cendres lavées dans des

décharges souterraines à l'étranger entraînerait non seulement un surcoût annuel de plusieurs dizaines de millions de francs, mais irait également à l'encontre du principe de la loi sur la protection de l'environnement selon lequel les déchets doivent être éliminés en priorité dans le pays (art. 30, ch. 3, LPE).

Pour ces raisons, l'ASED a rédigé en 2023 une fiche d'information sur le sujet et l'a envoyée en décembre à tous les services cantonaux, à l'OFEV, à tous les exploitants d'UVTD et à tous les exploitants de décharges de type C/D. Cette fiche d'information est aussi disponible en ligne. L'objectif de cette fiche d'information est de fournir les bases et les informations nécessaires à une discussion constructive avec les décideurs et les autorités en ce qui concerne la valeur limite des PCDD/F pour le stockage des résidus d'incinération dans les décharges de type C et D. Elle est disponible sur le site internet de l'OFEV. Entre-temps, d'autres discussions sont en cours entre les cantons et l'OFEV, que nous suivons de près. La création d'un groupe de travail entre l'ASED, le Cercle Déchets et l'OFEV semble prévue afin d'éviter la pénurie d'élimination qui se profile à l'horizon 2027.

Déchets combustibles contenant de l'amiante dans les UVTD

En 2023, un groupe de travail dirigé par l'OFEV a défini l'état de la technique en matière d'élimination des déchets contenant de l'amiante. Désormais, les déchets combustibles contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des UVTD. Parallèlement à ces travaux, l'ASED a élaboré, en collaboration avec des exploitants d'UVTD, un expert en polluants du bâtiment et la Haute école spécialisée « OST », un guide destiné à informer concrètement les exploitants d'UVTD sur cette filière d'élimination désormais officielle et à leur fournir une aide pour la gestion de ces déchets critiques. L'une des exigences de l'ASED est que chaque exploitant d'UVTD soit libre d'accepter ou de refuser de tels déchets. En outre, l'acceptation de déchets combustibles contenant de l'amiante est soumise à la condition que l'UVTD qui souhaite les accepter dispose d'un concept d'exploitation interne pour la réception et l'élimination des déchets contenant de l'amiante. Une consultation des exploitants d'UVTD est en cours afin de s'assurer de la pertinence du guide.

Les décharges, pilier de l'économie circulaire

Sous la direction d'Ariane Stäubli, l'ASED a poursuivi le développement des stratégies adoptées en 2022 pour établir les décharges comme pilier de l'économie circulaire. Les premiers résultats de la série de projets SENKATO ouvrent des perspectives intéressantes : Le pré-conditionnement des déchets permet de réduire les émissions de poussières et les infiltrations d'eau et

d'augmenter la stabilité du corps de la décharge. Cette nouvelle pratique de mise en place devrait, à terme, remplacer la méthode traditionnelle de mise en place « en mille-feuille ». Les premiers résultats de la série de projets SENKATO seront présentés lors du congrès sur les décharges en mars 2024.

Assemblée générale 2023 à Thoune

L'assemblée générale a eu lieu le 03.05.2023 à Thoune, malheureusement en l'absence du président de l'ASED, Bastien Girod, qui devait participer à une session parlementaire spéciale sur le thème de l'économie circulaire. Nous lui pardonnons volontiers son absence, qui lui a permis de défendre efficacement la position de l'ASED contre un assouplissement excessif du monopole des déchets urbains. L'assemblée générale a été présidée par le vice-président Peter Steiner. Un événement important a été la démission de Ruedi Kummer du comité de l'ASED.

Ruedi Kummer a quitté Renergia fin 2022 pour occuper un poste de direction chez un constructeur d'installations de renom. Or, l'ASED est, comme son nom l'indique, l'association des exploitants d'installations de valorisation des déchets. Avec cette nouvelle orientation professionnelle, Ruedi Kummer n'est plus un exploitant, il ne remplit donc plus la condition la plus importante pour être membre de l'ASED et a donc démissionné du comité. Pour son engagement remarquable en faveur de l'association, que ce soit au sein du comité directeur, en tant que président de la commission technique « Valorisation thermique », dans le cadre de la formation et de l'examen de thermiste ou en tant qu'intervenant extrêmement apprécié dans le cadre du cours de base sur les UVTD, Ruedi Kummer a reçu un tonnerre d'applaudissements et a été nommé à l'unanimité membre libre de l'ASED.

L'assemblée générale a décidé de laisser vacant le siège libéré au sein du comité directeur jusqu'à la prochaine assemblée générale. Les autres membres du comité directeur ont été réélus. Les cotisations ordinaires des membres n'ont pas été augmentées malgré le renchérissement continu. La cotisation extraordinaire pour les UVTD est également restée inchangée à 0,275 CHF par tonne de déchets livrés dans les UVTD. La société REMEX Recycling AG, représentée par son directeur Oliver Mickley, a été nouvellement admise au sein de l'association. L'ASED est l'actionnaire unique de SwissZinc SA. Après l'ordre du jour ordinaire, l'état d'avancement du projet SwissZinc a été présenté par Florian Lüthy, membre du comité de l'ASED et président du conseil d'administration de SwissZinc SA.

Britta Gausen-Freidl et Robin Quartier

Commissions techniques

Tri, recyclage, bois usagé

Présidence	F. Mombelli (asr)
Membres	A. Büttikofer, B. Gaussen-Freidl, E. Kahraman, F. Mombelli, X. Prudhomme, B. Rickli, R. Schneider, R. Schnider, A. Suter
Thèmes 2023	- Etat de la technique des installations de tri - Exportations déchets - Incendies dans les installations

La commission technique « installations de tri » est une commission commune entre l'asr et l'ASED. Elle a été présidée par l'asr au cours de l'exercice 2023. La commission s'est réunie trois fois cette année. La réunion de juin s'est étendue sur 2 jours, avec pour objectif un échange entre les participants au-delà des réunions de la commission. Cette rencontre de deux jours a également permis de visiter l'installation RCO de Niederstetten (installation de tri de déchets de chantier minéraux).

Urs Frei (Serbeco GE, ASED) s'est retiré de la vie professionnelle et donc aussi de la commission après de nombreuses années d'engagement. Son collègue Ercan Kahraman a été nommé pour lui succéder au sein de la commission. Merci à Urs pour son engagement et bienvenue à Ercan !

Reto Schnider (Schnider AG, SG, asr et ASED) a annoncé sa démission pour la fin de l'année 2023 et tentera de trouver un successeur venant également de la région de la Suisse orientale.

Exigences relatives aux installations de tri des déchets BIG (déchets de construction, industriels et commerciaux)

La commission s'est donnée pour tâche de définir l'état de la technique pour les installations de tri en matière de construction et d'exploitation et en matière de performance (profondeur de tri, propreté des fractions triées). L'objectif est d'atteindre un standard de tri élevé, d'empêcher le pseudo-tri « en arrière-cour » et d'harmoniser l'exécution entre les cantons.

En 2023, le document élaboré en commission a été envoyé à tous les membres asr et ASED pour consultation de la branche du tri. Swissrecycling a également été impliquée dans cette consultation. Une fois les travaux terminés (printemps 2024), les conclusions devraient être intégrées dans une aide à l'exécution de l'OFEV.

Manque d'espace de décharge

Le manque d'espace de décharge a été discuté, car il constitue également un goulet d'étranglement pour les fractions résiduelles des centres de tri. La

stratégie de l'ASED pour contrer ce problème - créer de l'espace de décharge, réduire les déchets à mettre en décharge, utiliser l'espace de décharge de manière plus optimale - a été présentée à la commission technique des centres de tri.

Fusion asr - ASGB

L'éventualité d'une fusion entre l'asr et l'ASGB a été évoquée. Une décision ne sera prise qu'en 2024. Dans le cadre de cette fusion, l'arv souhaite renforcer sa position : des efforts sont en cours pour que d'autres centres de tri deviennent membres de l'asr.

Événements d'incendie dans les centres de tri

Les événements incendiaires de plus en plus fréquents dans les centres de tri ont une influence directe sur la couverture d'assurance des installations. Les primes augmentent fortement et certaines entreprises ont même du mal à trouver une assurance. L'ASED s'efforce de trouver une solution sectorielle : un enjeu majeur pour 2024.

Exportations massives de déchets de construction

L'exportation de déchets de construction a presque quintuplé au cours des 8 dernières années (850'000 tonnes en 2022). Le secteur du tri y perd des matériaux substantiels pour ses installations. Comme il s'agit de déchets nsc, les entreprises n'ont pas besoin de notifications de l'OFEV - et exportent ces déchets sous le numéro de tarif douanier 3825.10 « déchets urbains ».

Une interpellation de Bastien Girod en juin 2023 sur ce sujet a reçu une réponse quelque peu insatisfaisante de la part du Conseil fédéral. La moitié des échantillons prélevés à la frontière se sont révélés illégaux - malgré cela, l'OFEV ne semble pas prendre de nouvelles mesures pour freiner ces exportations illégales de déchets.

Nouvelle orientation de la commission

A l'avenir, une séance par an sera ouverte aux représentants des autorités (OFEV, Cercle Déchets) ainsi qu'aux membres des associations de la branche.

Andreas Büttikofer, Britta Gaussen-Freidl

Traitement thermique

Président	B. Gaussen-Freidl
Membres	A. Bachmann, D. Baillifard, F. Boone, B. Dettwiler, H. Ittig, M. Juchli, R. Künzi, R. Quartier, S. Schwendener, H. Siegenthaler, A. Stäubli, F. Studer, S. Zermatten
Sujets 2023	- PCDD/F : valeurs limites et pollution des sols autour des UVTD - Marché de l'électricité, planification des capacités, accord sectoriel CO ₂

La commission technique s'est réunie deux fois en 2023. Les représentants des commissions déchets spéciaux et décharges permettent un échange d'informations intersectoriel. Ruedi Kummer et Matthias Stenske ont quitté la commission technique en raison d'une réorientation professionnelle. Merci à eux pour leur engagement ! Et une cordiale bienvenue aux deux nouveaux membres : Hans Musch de Renergia et Friedrich Studer d'erzo.

PFAS

Un sujet d'actualité brûlante qui concerne également le secteur des UVTD. Même si certaines substances PFAS sont déjà interdites aujourd'hui et que d'autres le seront certainement encore, ces substances se retrouveront encore pendant des décennies dans les déchets et donc dans les UVTD. La branche examinera la destruction de ces substances dans les UVTD ainsi que les risques d'émissions via les résidus.

Autres thèmes centraux

L'élimination des déchets combustibles contenant de l'amiante dans les UVTD, la pénurie d'espace de décharge, les mécanismes du marché de l'électricité (exposé de Peter Barmet, Rytec), l'élimination des cendres de bois (exposé de Michael Tobler, HolzForstConsulting), l'augmentation des exportations de déchets, l'état de la technique en matière de retraitement des scories (exposé de Alexander Weh, SELFRAG), la situation des déchets en Suisse, la planification des capacités et, bien sûr, SwissZinc et la capture du carbone ont été d'autres sujets traités par la commission technique.

PCDD/F

La valeur limite de dioxine de 1 microgramme/kg prévue dans l'OLED à partir de 2027 pour le stockage des résidus d'incinération en Suisse continue de préoccuper le secteur. En collaboration avec les représentants des autorités et les exploitants de décharges, l'ASED tentera de maintenir la valeur limite actuelle de 3 microgrammes/kg dans l'OLED, en adoptant une approche scientifiquement fondée et basée sur les risques, afin d'éviter le goulet d'étranglement qui menace l'élimination des cendres UVTD.

Le thème des dioxines a également été très présent dans la politique et les médias : outre la pollution à la dioxine de la ville de Lausanne, le postulat Suter a également incité à effectuer des analyses de sol dans toute la Suisse autour des sites actuels et désaffectés des UVTD : les résultats de ces analyses sont plutôt rassurants : nulle part on ne constate de pollution comme à Lausanne.

Britta Gaussen-Freidl



Groupe de travail procédés et résidus de combustion

Ce groupe de travail ne s'est pas réuni en 2023, car la plupart des membres du groupe participaient à la plateforme FLUWA, ce qui permettait d'assurer l'échange de connaissances entre les usines. Comme la plateforme FLUWA ne sera probablement plus exploitée à partir de fin 2024, nous prévoyons de réveiller le groupe de travail « Processus et Résidus » de son sommeil de Belle au bois dormant et de le réanimer à partir de 2025. Nous nous pencherons alors certainement sur des sujets intéressants comme les PFAS dans les résidus d'UVTD et autres défis à relever.

Britta Gaussen-Freidl



Plate-forme FLUWA

Présidente	B. Gaussen-Freidl, ASED
Membres	T. Andres, C. Brenn, M. Fontana, L. Fritsch, T. Fuhrer, K. Gallus, L. Gaussen, H.-R. Grimm, P. Hodel, H. Ittig, H. Klunge, N. Morisod, S. Schluep, P. Rubi, K. Ruppen, S. Schlumberger, B. Schweingruber, M. Schwendener, M. Zaugg
Sujets 2023	- Optimisation de la récupération des métaux - Stockage et stations de dosage H_2O_2, analyses de risques et apport d'air - Cendres de bois dans les FLUWA - Concentration de PCDD/F dans les cendres - Eau annulaire et températures pompe à vide - Technologies de déshydratation des cendres - Air vicié/vapeurs dans FLUWA et TRL

En 2021, l'ASED a créé une plateforme FLUWA dans le but de partager les connaissances existantes, d'en acquérir de nouvelles et de soutenir les exploitants d'installations FLUWA en leur fournissant des informations techniques et scientifiques jusqu'en 2026, date à laquelle les métaux contenus dans les cendres UVTD devront être récupérés.

Dans ce but, les exploitants d'installations FLUWA existantes et en projet se rencontrent plusieurs fois par an, de préférence dans des UVTD exploitant une FLUWA.

En 2023, après des réunions animées et riches en informations et partage, les participants ont pu visiter l'installation FLUWA fraîchement modernisée de la GEVAG à Trimmis et l'installation flambant neuve d'iwb à Bâle.

Britta Gaussen-Freidl



Décharges

Président	S. Eberhard, DHZ AG
Membres	C. Bianculli, B. Gerber, E. Hess, R. Künzi, E. Schilter, A. Stäubli, M. Tobler, A. Utiger
Thèmes 2023	- Goulot d'étranglement dans les décharges - Valeur limite de dioxine pour les cendres de filtres des UVTD - PFAS dans les décharges

La question des décharges continue de gagner en importance, car elles constituent un élément important de l'économie circulaire comme puits à polluants : Les polluants doivent être éliminés du circuit des matières et, s'ils ne peuvent pas être traités, ils doivent être stockés de manière sûre et à long terme. En 2023, plusieurs réunions de la commission se sont tenues sur les sites d'exploitation des membres de la commission. Les thèmes suivants ont été abordés :

Volumes de décharge : le manque se fait cruellement sentir !

L'ASED souhaite que l'OFEV procède à un relevé des capacités des décharges et établisse un rapport annuel à ce sujet. Ce n'est qu'en connaissant le volume disponible dans chaque type de décharge que les planifications cantonales en matière de déchets pourront être coordonnées.

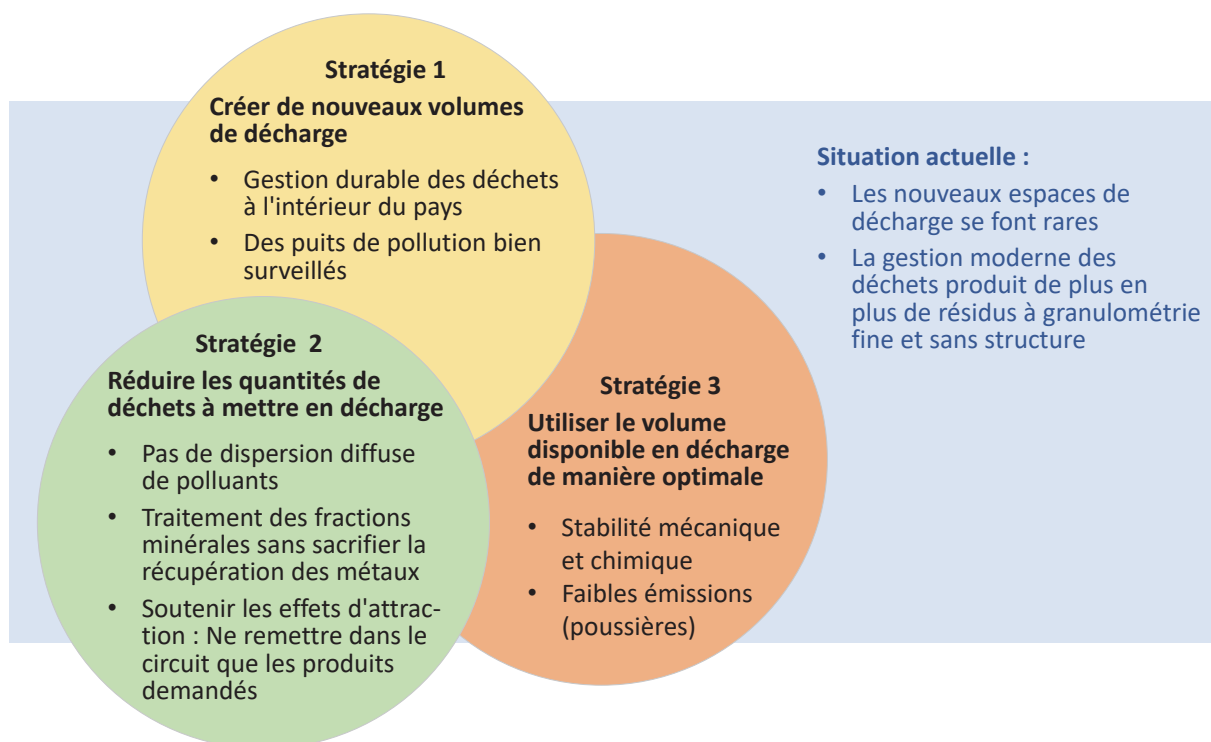
Dioxines et PFAS

Concernant la mise en décharge des cendres de filtration UVTD, les directives légales et l'exposition des collaborateurs de la décharge se sont trouvés au centre des discussions. LA gestion des déchets contenant des PFAS représente pour les exploitants de décharge un plus grand défi encore. La commission élabore des solutions et s'efforce à traiter ces sujets de manière la plus satisfaisante possible pour l'environnement et la société.

Stratégies pour faire face au manque de volumes dans les décharges

La commission travaille actuellement et à l'avenir sur les solutions suivantes : il s'agit en premier lieu de créer de nouveaux espaces de décharge. En outre, il s'agit de réduire autant que possible la quantité de déchets à mettre en décharge et d'optimiser la mise en décharge des déchets.

Stefan Eberhard



Déchets spéciaux

Président	M. Eichberger, SOVAG
Membres	F. Boone, Y. Buehner, F. Christ, R. Christ, T. Fuhrer, B. Gaussen-Freidl, R. Quartier, V. Scholz, S. Schwendener, A. Souchart, P. Van der Haegen, P. Zanettin
Sujets 2023	- Plates-formes électroniques - Révisions OMoD et LPE - Journée nationale sur les déchets spéciaux

La rencontre avec les représentants de l'OFEV et tous les membres de l'ASED exploitants d'installations de traitement de déchets spéciaux a eu lieu au printemps, une deuxième réunion du groupe central de la commission technique a été organisée en automne.

Informations de l'OFEV

L'OFEV a pu informer sur l'état de développement du portail électronique e-GOV, qui doit remplacer le portail veva-online et les bordereaux d'accompagnement papier. Malheureusement, le projet a pris beaucoup de retard.

La révision du règlement européen sur les transferts de déchets prévoit l'obligation d'une procédure de notification électronique, soit via un système central, soit via la connexion de systèmes nationaux. Cette connexion doit également être possible pour les pays tiers.

Pour les pays en dehors de l'UE, des audits seront désormais obligatoires pour les repreneurs des déchets, même pour les déchets sur les listes vertes.

Autorisation d'exploitation illimitée

La limitation dans le temps des autorisations d'exploitation par les autorités complique le travail des entreprises de gestion de déchets en Suisse. Le secteur s'engage en faveur d'autorisations d'exploitation illimitées, qui doivent bien entendu être confirmées par des audits externes et des contrôles des autorités réguliers. De nouvelles exigences ou normes plus strictes peuvent être régulièrement intégrées dans les autorisations d'exploitation en cours. Cette demande du secteur a été discutée avec l'OFEV et sera certainement poursuivie en 2024.

PFAS

Un sujet d'actualité qui concerne également le secteur des déchets spéciaux : même si certaines de ces substances sont déjà interdites et qu'il est prévu d'interdire d'autres PFAS toxiques à l'avenir, notre chaîne de produits et nos déchets contiendront encore ces «polluants éternels» pendant des décennies. Certaines de ces substances nécessitent les

conditions d'une incinération de déchets spéciaux pour être totalement détruites. De plus, l'assainissement des sols pollués des terrains d'entraînement des pompiers et autres sites industriels nécessitera une augmentation des capacités de traitement dans des installations de lavage des sols ou de traitement thermique. La société et notre secteur sont ici confrontés à un énorme défi.

Pour une future réglementation politique de ces substances (utilisation et valeurs limites), il manque encore des données fiables. Le secteur est ici appelé à jouer son rôle afin de doter la Suisse de réglementations pragmatiques, basées sur des considérations scientifiques et des évaluations des risques.

Courtiers en déchets

La commission spécialisée prend clairement position contre les courtiers, les brokers et les intermédiaires en déchets. Les exigences de qualité pour l'élimination des déchets spéciaux nécessitent une collaboration directe et étroite entre le remettant de déchets et l'entreprise d'élimination.

Journée des déchets spéciaux

Par le biais d'une solution de patronage, l'ASED a participé pour la première fois au congrès sur les déchets spéciaux le 6 juin 2023. Un comité de rédaction de la commission détermine les thèmes et les intervenants pour le congrès. La participation en 2023 a été satisfaisante et la commission a décidé de poursuivre cette solution de patronage en 2024.

Markus Eichberger et Britta Gaussen-Freidl

Formation et résautage

Commission formation installations thermiques

Présidence	A. Stäubli, ASED, allemand (a) B. Gaussen-Freidl, ASED, français (f)		
Membres	Suisse alémanique : F. Boone, J. Hartmann, R. Kummer, M. Köpfli, M. Leuenberger, A. Stäubli, J. Stolz / Romandie: R. Alvarez, B. Gaussen-Freidl, L. Gaussen, J.-P. Marmy, R. Quartier, G. Schmit, B. Yerly		
Thèmes 2023	- Organisation de deux cours supplémentaires en raison d'une demande toujours élevée		
Cours effectués	Cours de base UVTD (f)	20.-24.03.2023, TRIDEL Lausanne	12 participants
	Cours de base UVTD (a)	06.-10.11.2023, GEVAG, Trimmis	24 participants
	Cours de base UVTD (a)	20.-24.11.2023,, GEVAG, Trimmis	24 participants

Cours de base IVTD : retour à un rythme normal - mais pas pour longtemps

Après que les cours n'aient pas eu lieu au rythme habituel en raison du Covid19, cela a été à nouveau le cas au cours de l'année sous revue avec un cours de printemps en Suisse romande et deux cours d'automne à Trimmis.

Toutefois, cette situation ne dure pas : ainsi, en 2023, le nombre d'inscriptions pour les cours de base en Suisse alémanique a bien doublé par rapport à la normale. C'est pourquoi deux autres cours ont été organisés et réalisés en janvier et février 2024. Les raisons invoquées étaient le changement de génération dans certaines entreprises, la situation sur le marché du travail ainsi que la bonne réputation des cours.

Peter Schütz

Journée des responsables de maintenance Romandie

Pour donner suite à une demande des UVTD francophones, l'ASED a organisé pour la troisième fois cette année une journée de rencontre des responsables de la maintenance des UVTD romandes, en langue française. La journée s'est déroulée cette année dans les locaux d'enevi à Uvrier. 14 participants ont pu s'échanger sur des sujets tel que comment amorcer des pointes de SO₂ dans les fumées, comment s'approvisionner en pièces de rechange « obsolètes », c'est-à-dire trop anciennes pour être encore disponibles via les fournisseurs, mais vitaux pour l'installation, comment garantir la qualité de l'huile dans les circuits hydrauliques de la turbine, etc. Un repas en commun et une visite de l'installation enevi ont complété cette journée d'échange très réussie.

Britta Gaussen-Freidl

Association pour l'examen professionnel des thermistes

Président	B. Gaussen-Freidl, ASED
Membres	U. Brunner (ASED), F. Heer (SVTI), P. Kehrli (SVTI), U. Rhyner (SVUT, FG Holzenergie), B. Wolfisberg (ARTh), U. Vonderach (HWFF)
Thèmes 2023	- Examens
Examens effectués	En allemand : Wallisellen/Yverdon, 38 candidats et 5 répétiteurs, dont 34 avec succès En français : Yverdon, 12 candidats et 1 répétant, dont 11 avec succès

Activités 2023

Outre le déroulement de l'examen, l'une des principales tâches des secrétariats a été de trouver ou de former de nouveaux experts aux examens. Le développement de questions d'examen pour l'examen écrit ainsi que d'entretiens professionnels pour l'examen oral représente un chantier permanent et donc un autre champ d'activité important pour les bureaux d'Yverdon-les-Bains et d'Hombrechtikon.

Les derniers comptes annuels de l'association faitière ont montré un financement sain grâce à l'utilisation maximale du soutien financier de la Confédération (60% des frais d'examen). C'est pourquoi la commission d'examen de l'association a pris la décision, à la fin de l'année 2023, de réduire les contributions d'examen de 1'950 à 1'750 CHF pour les candidats à partir de 2024.

Britta Gaussen-Freidl

Sécurité au travail

Président KASi	U. Brunner, directeur VfA Buchs SG
Secrétaire	M. Leuenberger, Münsingen
Membres KASi	U. Brunner, W. Bux, W. Huber, K. Jenny, T. Kronenberg, D. Nägeli, X. Pellet, J.-P. Schaffter, H. Siegrist, H. Wanger, G. Vaucher, R. Zwicky
Membres Pool ASA	R. Abderhalden, R. Allenspach, D. Bachmann, G. Bellevras, R. Danielzik, C. Leuenberger, R. von Bergen, B. Yerly
Thèmes 2023	Succession KASi, événements extraordinaires, nouvelle médecine du travail, cours de formation, groupes de travail, base de données des profils d'exigences

KASi

En 2023, H. Sigrist a remplacé J. Binzegger (décharge de Tambrig) à la KASi, G. Vaucher a succédé à S. Zermatten (Tridel) et T. Kronenberg a pris la place de J. Künzler (Renergia).

Incidents extraordinaires

Les événements particuliers dans les installations et les entreprises sont annoncés au secrétariat. Celui-ci amène les sujets au pool ASA pour les discuter en détail. Au cours de l'année sous revue, il a été question de l'endommagement de la turbine à la SATOM, avec des recommandations pour des mesures préventives de STPS (sécurité travail protection santé), de l'incendie sur le transporteur des mâchefers à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Winterthur, de l'incendie d'un laveur dans l'UVTD de Saint-Gall et de la déflagration dans un puits de la KEBAG.

Nouveau médecin du travail et nouveaux membres de l'Asi-VBSA

Le Dr Rolf Abderhalden, médecin-conseil en médecine du travail depuis le début de l'Asi-VBSA, a pris sa retraite en août 2023. La présidence de la KASi a choisi la Dresse Mirjam Braun-Mantzke pour lui succéder. Elle s'est présentée aux 60 responsables à la sécurité (SiBe) présents lors de la journée SiBe. AVAG Umwelt AG, AVAG Betriebs AG, KVA Thun, Holzkraftwerk Aarberg AG et Oberland Energie AG (toutes AVAG) ainsi que la décharge d'Eielen (Zaku) ont adhéré à l'Asi-VBSA en 2023. Le nombre de collaborateurs-membres de l'Asi-VBSA augmente ainsi de 135 personnes (+8%).

Formation

En 2023, l'Asi-VBSA a organisé un séminaire d'une journée sur le chauffage à distance en collaboration avec le RTS (Réseaux Thermiques Suisse) et la SVGW (Association suisse pour l'eau, le gaz et la chaleur); un séminaire d'une demi-journée pour les experts en radioprotection en collaboration avec l'OFSP dans l'usine de GEKAL et un séminaire SiBe d'une journée à Olten.

Re-certification Asi-VBSA

Fin 2023, les conditions de recertification de la SUVA/EKAS devaient être remplies. Quelques installations

sont encore en train d'adapter le AP4 (profil d'exigences 4) à leurs spécificités.

Protection des yeux

La mise en œuvre de « l'obligation générale de porter des lunettes de protection dans les UVTD » a également été contrôlée lors des audits Si 2023. Quelques UVTD n'ont pas encore introduit le port obligatoire des lunettes ou rencontrent des difficultés à le faire. La première évaluation des procès-verbaux d'accident de la SUVA pour l'année 2022 a montré un recul marqué des accidents oculaires dans les UVTD. Néanmoins les accidents oculaires continuent de « figurer en bonne place » sur la liste des accidents en 2023. L'objectif n'est pas encore atteint.

Autres thèmes

Dans les décharges, les thèmes abordés ont été les déchets d'amiante, les dioxines dans les mâchefers et l'accès aux puits et aux tunnels. Dans les UVTD, l'accent a été mis sur le travail dans des secteurs très chauds (en collaboration avec la SUVA), sur l'élimination des déchets médicaux (PA 7a,b,c), sur la mise en œuvre des exigences relatives à la base de données des PA (profils d'exigences) et sur l'évaluation de la nécessité d'agir en raison d'événements critiques (p. ex. incident SATOM). Le PA24, qui contient des exigences STPS pour les installations de méthanisation, a également fait l'objet d'un travail intensif.

Profil d'exigences (AP) pour la base de données

En raison de problèmes de sécurité, le conseiller informatique et fournisseur existant ne voulait plus héberger la base de données AP de l'Asi-VBSA sur son serveur. Cela a nécessité de nombreuses clarifications et des offres ont été demandées pour la nouvelle conception de la base de données. La solution la plus efficace et la plus avantageuse à l'heure actuelle est de déplacer la base de données AP sur un cloud. Ce transfert sera effectué en 2024. Il est donc possible de continuer avec le programme de base de données existant et l'informaticien en place.

Urs Brunner et Markus Leuenberger

Impressum

Editeur

ASED
Wankdorffeldstrasse 102
3014 Berne
www.ased.ch

Rédaction

Secrétariat ASED

Traduction

Secrétariat ASED

Photos

Page 1: C. Minjolle, LUNAX
Page 6: P. Schütz, ASED
Page 7: Renergia (en haut),
B. Gaussen-Freidl, ASED (en bas)
Page 8: A. Stäubli, ASED

Page de couverture (graphique, grand format) :
R. Quartier, ASED

Page de couverture (petites photos) :
A. Stäubli, ASED (en haut)
Renergia Zentralschweiz AG (au milieu)
P. Schütz, ASED (en bas)

Page arrière :
ACR Giubiasco

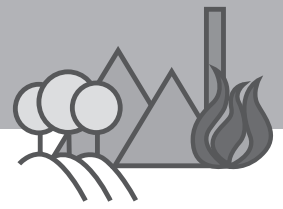
Mise en page

P. Schütz, ASED

Impression

Troisième édition digitale.
Il n'existe pas de version imprimée.
© 2024 ASED, Berne

**VB SA
AS ED
AS IR**





« Donne-moi un point fixe,
et je déplacerai la terre »

Archimède